



**ETAT DE LA BIODIVERSITE A BRUXELLES AU PRINTEMPS 2008
PREMIERE EVALUATION DU MEMORANDUM DEPOSE EN FEVRIER 2004 PAR BRUXELLES
NATURE AU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Première partie

• Réalisation des maillages vert et bleu prévus par les PRAS et PRD.

Alors que le principe des maillages vert et bleu est bien posé dans les plans directeurs, tant la Région que les Communes hésitent à les mettre en œuvre.

Nous constatons qu'à ce jour aucun progrès n'a été réalisé en cette matière et qu'au contraire certaines continuités et même des zones noyaux ont disparu ou sont menacées par des projets urbanistiques (Hof ten Berg, Val d'Or, plateau Engeland, Neerpede, vallée du Molenbeek)

Cote : 0/10

• Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000.

Nous demandons une base légale régionale cohérente, la sensibilisation des autorités communales et des propriétaires, le respect des objectifs de protection écologique lors de l'aménagement des zones proprement dites, le suivi des projets d'aménagement des zones contigües.

A ce jour, aucun acte administratif en cette matière n'a encore vu un début de concrétisation, ni de mise œuvre, ni de plans de gestion, alors qu'il y a urgence. De plus, la transposition de la directive européenne en droit bruxellois n'est pas réalisée.

Cote : 0/10

• Elaboration d'une législation en soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.

Il y a un manque de texte de loi assurant la réalisation effective de l'affectation d'une zone en zone verte. Il faudrait une législation prévoyant des sanctions pour tout type d'atteinte aux zones vertes (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites) et surtout des incitants à leur mise en œuvre (incitants fiscaux, aides de la Région pour la gestion, etc.).

A ce jour, la situation n'a pas évolué et même les cas les plus flagrants ne font pas l'objet de poursuites.

Exemples : élagages autorisés en période de reproduction des oiseaux à Anderlecht, Uccle, etc., destructions de mares à Woluwe St Lambert, destruction partielle d'une roselière à Neerpede, suppression de la zone de protection (lisières) autour des sites classés !

Cote : 0/10

• Meilleure considération des sites classés pour leur valeur biologique et paysagère.

Certaines parties de sites classés pour leur valeur biologique et paysagère sont actuellement affectées au PRAS en zone d'industrie ou d'habitat. Nous demandons d'affecter l'ensemble de ces zones en zones vertes. Nous souhaiterions aussi voir les Communes et la Région se doter de moyens financiers suffisants pour pouvoir mener une politique plus agressive et plus responsable d'acquisition des zones vertes.

Absence d'actions volontaristes de rachats ou d'échanges de terrains par la Région.

Cote : 0/10

• Réalisation de « Parcs Naturels Régionaux »

En développant un concept de Parcs Naturels régionaux à la mesure de notre région, il doit être possible de valoriser la nature tout en améliorant la convivialité de quartiers. Plusieurs ensembles à Bruxelles peuvent être envisagés : le Coin du Balai et la Foresterie à WBF, Neerpede à Anderlecht, la vallée de la Senne (flanc sud-est) avec le Moeraske et le Kerkebeek, les 3 phases du Parc Roi Baudouin à Jette, la zone humide de la vallée du Gelelytsbeek à Uccle, avec le Keyenbempt, le Kinsendaël et le Kauwberg.

Malgré un engouement de façade, pas d'avancée dans ce domaine.

Cote : 0/10

- **Création d'une zone d'espace vert de 20 à 30 hectares jointive au Moeraske sur le site de Schaerbeek-formation.**

Ce lieu est le dernier endroit de la Région où une zone d'espace vert multifonctionnel conséquente pourrait être constituée. Cette zone englobant le Moeraske, serait pour le Nord de Bruxelles l'équivalent de ce qui existe à Jette ou à Anderlecht. Cette zone augmenterait de 200% la superficie d'espace vert de cette partie de Bruxelles.

Nous regrettons que notre demande n'ait pas été prise en compte.

Cote : 0/10

- **Respect strict des zones à haute valeur biologique du PRAS.**

S'il ne s'agit pas pour nous de remettre en doute la valeur multifonctionnelle des sites semi-naturels, il s'agit néanmoins de rappeler que ces sites ont aussi pour fonction de constituer l'habitat pour la flore et la faune indigènes, ce qui s'oublie trop dans certains des aménagements dernièrement réalisés (bois du Wilder, Woluwe à ciel ouvert, Meylemeersch) ou projetés (Parc Walckiers, bois du Verrewinkel).

Nous constatons que certaines activités ludiques dommageables à la biodiversité sont autorisées dans des ZVHB (ex : Forêt de Soignes).

Nous souhaitons que la carte de valeur biologique de l'IBGE acquière une valeur réglementaire afin que les zones qu'elle délimite deviennent des réserves de biodiversité.

En effet, nous constatons la disparition de plusieurs sites à HVB (Meylemeersch, Hof ten berg, Val d'Or, Plateau Engeland).

Cote : 0/10

- **Préservation des intérieurs d'îlots.**

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) du vert à Bruxelles et jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS, nous constatons que l'état général de ceux-ci continue à se détériorer. Nous souhaitons, tant au niveau communal que régional, une vigoureuse prise de conscience à ce propos.

Ils disparaissent de façon continue, remplacés par des zones minéralisées, du bâti. La promotion immobilière n'a cessé de repérer les intérieurs d'îlots pour les lotir. C'est sans doute la plus grave atteinte à la biodiversité, au maillage vert de ces dernières années. Les commissions de concertations sont particulièrement laxistes sur ce thème. S'il ne reste plus que des zones vertes isolées les unes des autres, la dégradation de la biodiversité s'en verra accélérée.

Cote : 03/10

- **Préservation des potagers.**

Cette fonction sociologiquement importante est de plus en plus mise à mal. Nous demandons que les Communes et la Région prennent les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cette activité. (pourcentage du territoire communal affecté sur le long terme à cette fonction, promotion du jardinage biologique, aménagement esthétique et de qualité car non-provisoire, etc.).

Nous déplorons les menaces sur les potagers du plateau Avijl, autour de l'AZ VUB à Jette, ou la diminution du nombre de potagers à Evere. Toutefois, au Keyembempt et au carré Tillens à Uccle des mesures de dépollution et de restauration sont envisagées.

Cote : 4/10

- **Elaboration par la SNCB d'un plan de gestion cohérent pour l'ensemble des talus du chemin de fer.**

Ce plan – primordial car les talus du chemin de fer jouent un rôle essentiel dans le maillage vert – devrait tenir compte, ainsi qu'imposé par le PRAS, tant des besoins et réalités techniques de la SNCB que de la valeur biologique des zones considérées.

Aucun changement.

Cote : 0/10

- **Arrêt des pompages de la CIBE (Vivaqua) en forêt de Soignes.**

Cette mesure générerait une plus-value biologique pour le milieu forestier (accroissement des fonds humides, diminution du déficit hydrique) et une augmentation de 60 à 80 % du débit de la Woluwe (plus-value pour l'écosystème rivière). Cette mesure n'aurait pas d'influence sur les coûts de production de la CIBE (Vivaqua) car le forage en Forêt de Soignes est coûteux et produit très peu (environ 2% de la production totale).

Notre requête se renforce en raison des effets du réchauffement climatique sur la croissance des hêtres notamment, qui souffrent déjà du déficit hydrique.

Cote : 0/10

• **Mise en place au niveau régional et communal d'un système de subventionnement des associations de défense de l'environnement pour leurs activités pédagogiques et de gestion.**

Il paraîtrait souhaitable d'assurer aux associations actives un système de subventionnement, qui soit indépendant de l'état de leurs relations avec les pouvoirs publics (problème des mesures de rétorsion, d'un certain clientélisme, etc.).

Les critères ont gagné en objectivité et des améliorations ont été apportées par rapport à la précédente législature.

Cote : 0/10

• **Classement du Kauwberg**

On souhaiterait voir aboutir enfin ce dossier.

Le classement est effectif mais il n'est pas assorti d'un plan de gestion.

*Par ailleurs, nous déplorons le **déclassement** du site du Vogelzang et la perte des zones de protection en résultant, ainsi que le **risque de non classement** du plateau Engeland*

Cote : 5/10

• **Abandon du projet de l'AED de curage de l'étang de Neerpede.**

L'administration propose des travaux de curage de l'étang, très lourds, extrêmement coûteux et écologiquement néfastes. Bruxelles Nature a, pour sa part, un projet de quelques aménagements légers, peu onéreux, et écologiquement acceptables qui pourraient apporter une solution bien meilleure au problème. Ce projet a été communiqué aux Ministres régionaux compétents.

Nous demandons que ce projet soit définitivement abandonné.

Cote : 7/10

• **Mesure urbanistique favorable à l'avifaune.**

Nous demandons, lors de constructions neuves ou de rénovation de façades, qu'une mesure urbanistique soit prise qui encouragerait l'inclusion de briques creuses pouvant servir de cavités nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression à Bruxelles (Moineau, Rouge-queue, Martinets, etc.).

Nous regrettons qu'en ce domaine, aucune mesure publique n'ait été prise (nouvel RRU) mais que les seules actions en ce domaine émanent d'initiatives privées ou d'associations (ex : GDT Hirondelles de fenêtre)

Cote : 0/10

• **Inscription sur la liste de sauvegarde du site du Val d'Or à Woluwé-Saint-Lambert .**

Ce dossier urgent reste à ce jour sans suite de la part de l'Administration des Monuments et des Sites.

Malgré une large mobilisation du public, le dépeçage de ce site à HVB a continué

Il y a plus que jamais urgence pour sauver les quelques Ha restants sur les 36 ha d'origine.

Cote : 0/10

• **Mise à quatre voies de la Ligne 161.**

Le projet RER amputera la Forêt de Soignes de 5 à 7 ha en Région bruxelloise. Soucieux de porter un coup d'arrêt à la logique de l'amputation de nos derniers espaces naturels de qualité, nous souhaiterions que chaque m² amputé à la Forêt de Soignes fasse l'objet d'une compensation territoriale équivalente. Il s'agirait dès lors, pour la Région bruxelloise, de compenser la perte de ces 5 à 7 ha par l'acquisition d'une surface équivalente de sites à haute valeur biologique à affecter en sites semi-naturels intégralement protégés.

Des compensations ont été promises en terme d'aménagements (gestion des lisières, verdurisation) mais aucune compensation pour les surfaces perdues, équivalentes à 5 à 7 ha.

Cote : 5/10

• **Mise à quatre voies de la Ligne 161 (bis).**

Dans le cadre de ce même projet, nous souhaiterions qu'une passerelle surmontant la E411 soit édifiée pour permettre une traversée de la faune (non-confinement génétique) entre les deux blocs de la Forêt de Soignes en Région bruxelloise.

Des écoducs sur la ligne 161 ainsi que des aménagements sur la E411 sont à l'état de projet mais leur réalisation reste très aléatoire (n'est pas assurée).

Cote : 3/10

• **Un plan de gestion pour la flore du cimetière classé du Dieweg à Uccle.**

Ce plan se fait attendre depuis des années...et en attendant on y fait n'importe quoi !

Nous espérons que la Région encourage la commune à élaborer un plan de gestion pour le cimetière du Dieweg.

Cote : 0/10

• Pesticides et lieux publics

Nous demandons l'actualisation et le respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics. Nous constatons un relâchement quasi général dans l'application et l'observance de l'ordonnance du 2 mai 1991.

Nous sommes choqués que les pratiques d'utilisation abusives de pesticides perdurent dans les lieux publics tant au niveau régional que communal. De plus, aucune action de sensibilisation des particuliers n'est menée par la Région.

Cote : 0/10

• Rationalisation du secteur de l'eau.

Le secteur de l'eau couvre deux filières bien distinctes : l'eau potable et l'eau de pluie gérées toutes deux par de multiples acteurs (CIBE, IBDE, AED, IBGE, IBRA). La multiplicité des services compétents crée une confusion qui entraîne des décisions et des interventions incohérentes et néfastes pour la gestion écologique des cours d'eau et des étangs. Nous demandons une réorganisation de ces entités autour d'un acteur unique différent par filière.

La rationalisation ne produit pas encore les effets espérés sur le terrain.

Cote : 0/10

Réactualisation et points nouveaux

• Aménagement de la Promenade Verte Régionale (PVR).

L'aménagement de la PVR doit se réaliser en partenariat avec les associations locales concernées. La conception doit non seulement viser les fonctions récréatives et sociales mais également, et de façon équilibrée, la fonction écologique (biodiversité !). Pour ce faire, il faut avant tout conserver et réhabiliter les zones et éléments de haute valeur biologique existants.

Exemples : Walckiers, Vallée du Vogelzangbeek, etc. La fonction sociale de déplacement ne peut pas se faire au détriment de la biodiversité.

• Insertion d'une interdiction dans le RRU (ou cahiers de charges) d'élagage ou d'abattage d'arbres entre le 1^{er} mars et le 15 août.

• Opposition ferme au projet d'élargissement du Ring à Bruxelles.

Deuxième partie

Bruxelles-Nature demande que la préservation de la biodiversité revête au niveau régional une priorité et une réalité dépassant le stade des discours. Ceci constitue un devoir pour notre génération par rapport aux générations futures. La préservation de la faune et de la flore ne peut se limiter aux réserves naturelles ou aux forêts d'Amazonie. Elle commence directement sous nos yeux, quelque part sur notre balcon.

La Région bruxelloise, au contraire des idées reçues, dispose encore d'un patrimoine naturel riche en espèces animales et végétales. Le souci de respecter, puis de restaurer et de promouvoir cette biodiversité partout dans notre ville, dans les espaces aménagés ou non, sur les toits, sur les façades, dans les jardins, doit conditionner tous les aménagements futurs et doit être présent en permanence au cœur des décisions politiques, quelles qu'elles soient. Nous attendons de la Région qu'elle fasse sienne cette préoccupation, qu'elle lui donne une place et une importance prépondérante et que celle-ci sous-tende enfin toute son action future.

Conclusion

Même si la Région a eu la volonté de soutenir quelques projets comme "Nature au jardin" ou "Façades fleuries", Bruxelles Nature constate que le bilan de l'action gouvernementale en matière de protection de la biodiversité à Bruxelles est désastreux !

En effet, l'effritement continu des zones vertes, l'urbanisation des intérieurs d'îlots ainsi que la disparition des sites à HVB constituent à court terme des graves facteurs de perte de la biodiversité.

Au vu de ce constat affligeant, Bruxelles Nature demande de la part des autorités publiques un moratoire immédiat sur toute affectation de l'ensemble des espaces verts de fait et des intérieurs d'îlots.